

INFORMATIONS DONNEES A L'ENTOURAGE (DONNEE AVEC L'ACCORD DU PATIENT)

- Mme, M., un proche a pris la décision d'effectuer un sevrage dans le cadre de son problème d'alcool.
- Il a été décidé avec lui de le réaliser en ambulatoire, c'est-à-dire au domicile.
- Ce sevrage lui a été proposé car il présente une dépendance physique à l'alcool, donc une impossibilité de s'en passer sans avoir des signes de manque :

Angoisse,
Tremblements,
Sueurs,
Insomnies.

- Le traitement prescrit permettra une forte atténuation de ces signes mais favorise une somnolence, ce qui est incompatible avec une activité professionnelle et la conduite d'un véhicule ou la pratique d'activités dangereuses.

Déroulement du sevrage

- Le sevrage dure environ 7 jours.
- Au cours de cette période votre proche doit :
 - . S'hydrater avec environ 2 litres de boissons non alcoolisées
 - . Eviter l'alcoolisation pendant cette période et donc ne pas prévoir d'événement à risque (telle que sortie ou invitation festive à la maison)

Il est important

- de ne pas boire d'alcool devant lui,
- de l'encourager,
- de le soutenir,

dans sa décision et de valoriser son changement de comportement.

- Pour toute question ou problème contacter :
 - . le médecin > téléphone :
 - . ou l'infirmier > téléphone :



En cas d'urgence appeler le 15 (possibilité de convulsion)